

le 24 novembre 2014

CONSEIL DE PARIS

Conseil Municipal

Extrait du registre des délibérations

Séance des 17, 18 et 19 novembre 2014

2014 DAC 1561 Subvention (3.000 euros) à l'association L'Atelier d'Euterpe (78150).

M. Bruno JULLIARD, rapporteur.

Le Conseil de Paris, siégeant en formation de Conseil municipal,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment ses articles L. 2511-1 et suivants ;

Vu le projet de délibération, en date du 4 novembre 2014, par lequel Mme la Maire de Paris lui propose d'attribuer une subvention de fonctionnement à l'association L'Atelier d'Euterpe ;

Vu l'avis du Conseil du 7^e arrondissement, en date du 6 novembre 2014 ;

Sur le rapport présenté par M. Bruno JULLIARD, au nom de la 2^e Commission,

Délibère :

Article 1 : Une subvention de 3.000 euros, sur proposition de la Mairie du 7^e, est attribuée à l'association L'Atelier d'Euterpe 53, route de Rueil 78150 Le Chesnay, au titre de ses activités en 2014. 2014_01599. SIMPA : 19306.

Article 2 : La dépense correspondante sera imputée sur le budget de fonctionnement de la Ville de Paris de 2014, nature 6574, rubrique 33, ligne VF 40004 - Provision pour subventions de fonctionnement au titre de la culture.